

tous égards, et dont la béatification sera une gloire de plus pour notre pays.

Un Vénérable Tertiaire. — Le 11 juin, a été signé par le Souverain Pontife le décret d'introduction de la cause du Vénérable Antoine Chevrier, prêtre du diocèse de Lyon, fondateur de la Société des prêtres du Prado et des Sœurs de la Providence, du même nom. Entré dans le Tiers-Ordre de Saint-François dès ses premières années de sacerdoce, comme il conte par les Actes du procès, il avait à cœur de se dire et d'être vraiment Tertiaire. Il se donne ce titre dans son règlement de vie. Les Sœurs qu'il a fondées sont agrégées au Tiers-Ordre et ses prêtres sont pareillement Tertiaires, leur genre de vie est tout pénétré de l'esprit de pénitence et de pauvreté du séraphique Père. C'est revêtu du grand habit de l'Ordre que ce vénérable Tertiaire a voulu dormir son dernier sommeil. Sa vie et sa mort sont une preuve de plus de l'efficacité de la Règle et de l'esprit du Tiers-Ordre par rapport à la perfection sacerdotale.

A Saint-Antoine. — Le 25 août, nous célébrions le vingt-cinquième anniversaire de l'inauguration de ce collège international, fondé pour être, en même temps, la résidence de la Curie Généralice, quand celle-ci fut chassée du Couvent de l'Ara-Cœli. A cette occasion, la communauté chanta le *Te Deum* d'action de grâces devant le Saint Sacrement exposé. Un télégramme du T. R. Père Délégué Général alla présenter au Saint-Père les hommages de la Curie Généralice et du Collège, toujours soumis et prosternés aux pieds du Saint-Siège Apostolique, suivant la volonté du séraphique Père. Sa Sainteté daigna répondre avec bonté, en nous envoyant la bénédiction apostolique demandée.

Les fêtes de Népi. — L'évêque de Népi et Sutri est un Franciscain allemand, Mgr Bernard Doebbing. En cette année constantinienne, il a fait d'abord la reconnaissance des reliques des saints Tolomée et Romain et de leurs